

**DÉLIBÉRATION N° 2022-78**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022**

Date de la convocation :	
<b>21 septembre 2022</b>	
Date de séance :	
<b>27 septembre 2022</b>	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
<b>28 septembre 2022</b>	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	25
Procurations	07
Votants	32
Pour	32
Contre	00
Abstention	00

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre** à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles		X	CHAMPS Agnès
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	BUIILLARD Michel
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	IENFA Jules
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura		X	
GERARD Dany		X	REY Steven
COUE Vincent	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	FOSTER Makau
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia	X		
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
GALENON Minarii	X		
LE CAILL Heinui	X		

**OBJET :**

**Portant avis favorable au  
changement de nom du  
collège de Tipaerui.**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

25 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement conformément aux dispositions particulières sanitaires en vigueur.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie législative) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements Français de l'Océanie une commune ayant pour Chef-lieu Papeete ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu la loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la Charte de l'éducation de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 88-145 AT du 20 octobre 1988 modifiée portant création des établissements publics d'enseignement du premier et second cycle du second degré ;

Vu l'arrêté n° 580/CM du 5 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics territoriaux ;

Vu l'arrêté n° 732 CM du 17 juin 1987 modifié portant organisation administrative et financière des établissements publics d'enseignement ;

Vu la délibération n° 12/2021 du 29/04/201 portant accord des membres du CE sur le choix d'un nom pour le collège de Tipaerui ;

Vu les courriers n°201-20/2lclgtipa/MEA/DGEE du 21 mai 2021 et 154-20/2lclgtipa/MEA/DGEE 22 mars 2021, du chef d'établissement du collège de Tipaerui relatifs à une demande de changement de dénomination du collège de Tipaerui ;

Considérant qu'en matière de dénomination ou de changement de dénomination des établissements publics territoriaux d'enseignement du premier cycle du second degré, relevant de la compétence du Pays, les avis préalables de la commune et du conseil d'établissement sont sollicités ;

Considérant les travaux de recherches des élèves en charge du projet, présentés notamment le 20 mai 2021 à la Présidence de Polynésie française aux instances concernées, que parmi les quatre noms proposés de Louise Tehea CARLSON, Louise KIMITETE, Madeleine MOUA, et de Patua Vaetua Amaru COULIN, la préférence des élèves se porte sur celui nom de Mme Louise Tehea CARLSON, que celui-ci respecte les principes d'ordre public, de neutralité du service de l'enseignement et de l'intérêt de l'hommage public ;

Vu le rapport n°2022- 58 du 20 septembre 2022 présenté par Madame Maeva COLOMBANI, 10<sup>ème</sup> adjointe au maire ;

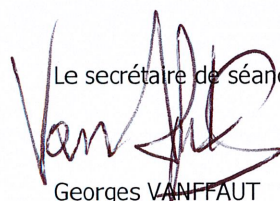
### EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

#### ADOpte

**Article 1 :** Est émis un avis favorable au changement de nom du « Collège de Tipaerui » en « Collège Louise Tehea CARLSON ».

**Article 2 :** La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois  
et an susdits,  
Pour transmission conforme*

Le secrétaire de séance  
  
Georges VANFFAUT

Monsieur le Maire  
  
Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE  
Le 06/10/2022  
Application agréée E-legalite.com

Délibération n° 2022-78 Page 2 sur 2

## COMMUNE DE PAPEETE

### Rapport n° 2022 – 58

#### Relatif à un projet de délibération portant avis favorable au changement de nom du collège de Tipaerui.

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Adjointes,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par courrier du 21 mai 2021, la Principale du collège de Tipaerui informait la commune du souhait de la communauté éducative de modifier la dénomination de leur établissement, et qu'elle se prononçait favorablement pour que le nouveau nom du collège soit choisi parmi une liste de quatre personnalités féminines du Fenua sur lesquelles leurs élèves avaient effectué des travaux de recherche présentés lors de la célébration des trente ans du collège à la Présidence, à savoir :

- Madame Louise Tehea CARLSON ;
- Madame Louise KIMITETE,
- Madame Madeleine MOUA ;
- Madame Patua Vaetua AMARU COULIN.

Lors de cette présentation qui s'est tenue le 20 mai 2021 à la Présidence de la Polynésie française, et à laquelle assistait Monsieur Georges VANFFAUT, conseiller municipal représentant la commune, les élèves ont fait part de leur préférence pour le nom de Madame Louise Tehea CARLSON.

Ils ont en effet « été impressionnés par le parcours politique de Madame Louise Tehea CARLSON en tant que seule femme maire de la Ville de Papeete, par son engagement écologique à travers divers actions remarquables, son honorable carrière dans l'enseignement qui l'a constamment poussée à rester proche et sensible à la jeunesse polynésienne, et, plus généralement, par son exemple de citoyenneté à travers toutes les valeurs qu'elle a défendues et incarnées durant son existence. »

Louise Tehea CARLSON a été TAVANA de Papeete de 1993 à 1995. Ancienne élève de l'École centrale, institutrice titulaire en 1947, elle a travaillé à l'école dite de la Gendarmerie de Papeete, à l'école Paofai ainsi qu'à l'école de Tipaerui jusqu'en 1967. En 1970, elle intègre un poste d'institutrice à l'école du Lagon bleu puis en 1971, elle est promue directrice de l'école Pinai. C'est également l'année où elle entame sa carrière politique en tant que conseillère municipale de la capitale. Elle restera élue municipale jusqu'en avril 1993, puis succède à Jean JUVENTIN après sa démission. Elle assumera son mandat jusqu'en juin 1995. Elle est également connue pour son engagement pour la protection de l'environnement. Décédée le 29 août 2017 à l'âge de 87 ans, elle est inhumée au cimetière communal de l'URANIE.

Les membres du conseil municipal sont invités à donner leur avis pour la nouvelle dénomination du collège de Tipaerui, lequel sera transmis à la Ministre en charge de l'éducation, autorité compétente en matière de dénomination ou de changement de dénomination des établissements publics territoriaux d'enseignement du premier cycle du second degré.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation

Papeete le, 20 septembre 2022

Le Rapporteur,

Mme Maeva COLOMBANI,  
10<sup>ème</sup> adjointe au maire

